

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES **DU MAIRE**

2004_0005

Le maire de la commune de TALLENDE (Puy de Dôme)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, 2213-1, 2213-2,

Vu le code de la route,

En raison de travaux de raccordement électrique, 12 rue des Neuf Fontaines, par l'entreprise L'ECLAIR 63 - 20 rue Georges Besse 63100 CLERMONT-FERRAND, du 31 janvier au 23 février 2024 inclus.

Article 1

La circulation se fera par demi-chaussée, par la mise en place d'alternat manuel ou de feux tricolores, au droit du chantier.

Article 2

Le stationnement sera interdit dans la partie concernée.

Article 3

La pré-signalisation et la signalisation nécessaires pour permettre l'application de la présente décision seront mise en place par l'entreprise.

Article 4

L'intervenant sera entièrement responsable sauf recours contre qui de droit, de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait de l'exécution des travaux qu'il y ait ou non de sa part négligences, imprévoyance et toute autre faute commise.

Article 5

Ampliation de cet arrêté sera transmise à la Brigade de Gendarmerie de ROMAGNAT.

Fait à Tallende, le 19 janvier 2024

L'Adjoint délégué,

M. Patrick MARCHAT

